

Décret n° 2025-227 du 11 juin 2025.

Sont nommés directeurs départementaux de l'économie forestière :

1. Directeur départemental de la Bouenza : M. **DONGOU GOPO GAMANTALEY (Annick)**, ingénieur des eaux et forêts ;
2. Directeur départemental de Brazzaville : Mme **NGOKABE (Huguette)**, ingénieur des eaux et forêts ;
3. Directeur départemental du Congo-Oubangui : M. **MVIRI (Rozaire Leger)**, ingénieur des travaux des eaux et forêts ;
4. Directeur départemental de la Cuvette-Ouest : M. **ITOUMBA (Albert)**, ingénieur des travaux de développement rural ;
5. Directeur départemental de la Cuvette : M. **MANDZIMBE (Etienne)**, ingénieur des eaux et forêts ;
6. Directeur départemental du Djoué-Léfini : M. **MIawe (Apollinaire)**, ingénieur des techniques forestières ;
7. Directeur départemental du Kouilou : M. **SINDOUSS (Tanguy Exaucé)**, ingénieur des techniques forestières ;
8. Directeur départemental de la Lékoumou : M. **TSIBA-NGOLO (Armel Baudouin)**, ingénieur des eaux et forêts ;
9. Directeur départemental de la Likouala : M. **DIMBOU TELA (Joseph Péguy)**, ingénieur des eaux et forêts ;
10. Directeur départemental du Niari : Mme **MOUDILOU KINKELA (Zoé Gismonde)**, ingénieur des eaux et forêts ;
11. Directeur départemental de la Nkényi-Alima : M. **KIMBEMBE BOUESSO (Aminadiou Lone)**, ingénieur des travaux des eaux et forêts ;
12. Directeur départemental des Plateaux : M. **MAVOUNGOU (Alain Yves)**, ingénieur des travaux de développement rural ;
13. Directeur départemental de Pointe-Noire : M. **GALOY (Paul)**, ingénieur des eaux et forêts ;
14. Directeur départemental du Pool : M. **NIAMATELE (Basile)**, ingénieur des techniques forestières ;
15. Directeur départemental de la Sangha : M. **NZASSI (Joseph)**, ingénieur des techniques forestières.

Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.